



## COMMUNE DE OBERSAASHEIM

<p><b>PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'OBERSAASHEIM DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2020</b></p>
---

*Sous la présidence de Madame Marie-Laure GEBER, Maire.  
Madame le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents.  
Elle ouvre la séance à 19h30.*

Présents :

HAUMESSER Christian	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire
MELAYE Angéline	2 <sup>me</sup> Adjointe au Maire
BRENDLE Marius	3 <sup>me</sup> Adjoint au Maire

ACKERMANN Gérard - BRENDLE Christelle - COMBRE Rémy - CORTIJO Juan -  
FROMM Christine - FURLING Magalie - GUIRA Rita - HILDWEIN Joël - MAYNARD  
Marlyse – SCHUBNEL Thierry - SPINDLER Camille

Secrétaire de séance :

Madame GEBER Marie-Laure

L'ordre du jour :

- 1) Approbation du dernier compte rendu
- 2) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2019
- 3) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019
- 4) Modification des statuts de la Brigade Verte
- 5) Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation du représentant de la Commune.
- 6) Contrat SEGILOG – Acquisition de logiciels et de prestation de services
- 7) Maintenance des installations d'éclairage public – Période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 28 février 2021
- 8) Contrat de prestation de services pour la gestion des DT / DICT du réseau d'éclairage public de la Commune
- 9) Mise à jour des commissions pour la chasse 2015/2024
- 10) Personnel communal (*huis clos*)
- 11) Divers

### **1. Approbation du dernier compte rendu**

Le compte rendu du 26 octobre 2020 a été transmis à tous les membres avant la réunion. Aucune observation n'ayant été formulée, le compte rendu précité est approuvé à l'unanimité.

### **2. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2019**

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (articles D2224-1 et suivants) stipule que le Président de L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale doit présenter à son assemblée délibérante un rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Présenté au Conseil Communautaire dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le rapport doit faire l'objet d'une communication par les Maires de chacune des communes membres de l'EPCI à leur Conseil Municipal.

Madame le Maire précise que le rapport émis par la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, pour l'année 2019, a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la réunion. Elle rappelle également que ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service (actions menées au cours de l'année, indicateurs techniques, financiers...).

Le conseil municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2019 établi par la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach
- INDIQUE que ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté en mairie.

### **3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019**

Madame le Maire rappelle qu'en vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Plaine du Rhin de présenter chaque année un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

Madame le Maire précise que ce rapport a été transmis par mail à l'ensemble des conseillers afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la réunion. Elle rappelle également qu'il est public et qu'il permet d'informer les usagers du service.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité :

- PREND ACTE du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2019 établi par le Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Plaine du Rhin.
- INDIQUE que ce rapport est tenu à la disposition du public et peut être consulté en mairie.

#### **4. Modification des statuts de la Brigade Verte**

Le 30 septembre dernier, lors de la tenue du Comité Syndical, il a été procédé à la modification des statuts du Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux.

La modification portait sur l'adresse du siège, situé à présent au 92 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 68360 SOULTZ.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification statutaire ci-dessus.

#### **5. Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation du représentant de la Commune**

Par délibération en date du 7 septembre dernier, le Conseil Communautaire a créé une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) entre la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach et ses communes membres. Il a fixé la composition de cette commission à 29 membres, à raison d'un représentant par Commune.

En application de l'article 1.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres de la CLECT doivent nécessairement être des conseillers municipaux des communes membres, désignés par leur Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal est invité à désigner un candidat.

Madame Marie-Laure GEBER - Maire - se porte candidate.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE la désignation de Madame Marie-Laure GEBER - Maire - en qualité de représentante de la Commune au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

#### **6. Contrat SEGILOG – Acquisition de logiciels et de prestations de services**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune a confié par contrat à la société SEGILOG BERGER LEVRAULT une prestation concernant l'acquisition de logiciels et leur utilisation. Ce contrat arrive à échéance le 14 décembre prochain.

SEGILOG BERGER LEVRAULT a transmis à la commune un nouveau contrat pour la période du 15 décembre 2020 au 14 décembre 2023, sur lequel le Conseil Municipal doit se prononcer. Le montant annuel de la prestation est de 2 385 € HT pour la cession du droit d'utilisation et de 265 € HT pour la maintenance/formation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- VALIDE le renouvellement du contrat avec la Société SEGILOG BERGER LEVRAULT pour une durée de trois ans, du 15 décembre 2020 au 14 décembre 2023

- PRECISE que le montant de la prestation s'élève à :
- ▶ 2 385 € HT par an pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels
- ▶ 265 € HT par an pour la maintenance et la formation
- AUTORISE Madame le Maire ou son Représentant à signer le contrat avec la Société SEGILOG BERGER LEVRAULT et tous documents y afférents.

#### **7. Maintenance des installations d'éclairage public - Période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 28 février 2021**

Monsieur Marius BRENDLE rappelle à l'assemblée que la Commune a confié à l'UEM/VIALIS la maintenance et l'entretien de ses installations d'éclairage public. Le contrat est arrivé à échéance le 30 novembre 2020. Cependant il n'est plus vraiment adapté. En effet un contrat est amené à s'appliquer dans la durée. Au-delà des prestations d'entretien et de maintenance des installations d'éclairage, il y aurait lieu de penser un peu plus notre éclairage, que ce soit en matière de matériel ou de stratégie globale à adopter pour réduire les consommations électriques de l'éclairage.

VIALIS propose d'assurer la continuité du service et donc de prolonger le contrat actuel sous forme de devis pour une durée de trois mois (renouvelable au maximum deux fois sur demande écrite), du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 28 février 2021 pour le prix de 943,50 € TTC - délai nécessaire pour l'étude d'un nouveau contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE la proposition de prolongation du contrat actuel sous forme de devis pour trois mois (renouvelable au maximum deux fois sur demande écrite) - du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 28 février 2021 - pour le prix de 943,50 € TTC
- AUTORISE Madame le Maire ou son Représentant à signer tous documents afférents à cette décision.

#### **8. Contrat de prestation de services pour la gestion des DT/DICT du réseau d'éclairage public de la Commune**

Afin de répondre aux exigences du décret «DT-DICT » visant à renforcer la prévention des endommagements des réseaux lors des travaux effectués à leur proximité, garantir la sécurité des personnes et des biens et responsabiliser l'ensemble des acteurs de la chaîne des travaux (maîtres d'ouvrages, entreprises de travaux, exploitants de réseaux), la Commune avait souscrit un contrat de prestation de services pour la gestion des DT/DICT du réseau d'éclairage public (durée : 5 ans / date d'effet : 1<sup>er</sup> janvier 2016). Ce contrat arrive à échéance le 31 décembre 2020.

Monsieur Marius BRENDLE propose de le renouveler, pour une durée de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 pour le prix de 800 € HT/an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- ACCEPTE la proposition de contrat de prestation de services émise par la Société VIALIS pour la gestion des DT/DICT du réseau d'éclairage public de la Commune pour une durée de 4 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2024, pour le prix de 800 € HT/an.

- AUTORISE Madame le Maire ou son Représentant à signer le contrat avec la Société VIALIS et tous documents y afférents.

### **9. Mise à jour des commissions pour la chasse 2015/2024**

Par délibération en date du 8 septembre 2014, le Conseil Municipal avait procédé à la désignation des membres de la Commission Communale de Dévolution et de la Commission Consultative Communale de la Chasse (4C).

Suite au renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation de nouveaux membres.

Les membres suivants sont désignés pour faire partie des deux commissions.

#### ⇒ Commission Communale de Dévolution

Présidente :	GEBER Marie-Laure	Suppléants :	HAUMESSER Christian
Titulaires :	HILDWEIN Joël		MAYNARD Marlyse
	ACKERMANN Gérard		SCHUBNEL Thierry
	FROMM Christine		

#### ⇒ Commission Consultative Communale de la Chasse (4C)

Présidente :	GEBER Marie-Laure	Suppléants :	HAUMESSER Christian
Titulaires :	HILDWEIN Joël		MAYNARD Marlyse
	ACKERMANN Gérard		SCHUBNEL Thierry
	BRENDLE Marius		

### **10. Personnel communal (*huis clos*)**

### **11. Divers**

- a) Monsieur HAUMESSER Christian propose au Conseil de lancer une étude pour un éventuel aménagement d'un parking à la Salle Polyvalente. Cette étude (levés, plan

topographique, étude d'aménagement, estimation...) sera confiée au Bureau d'études COCYCLIQUE pour le prix de 2050 € HT.

- b) Madame le Maire fait part d'une demande d'aide émanant de l'Association Française des Sclérosés en Plaques (AFSEP).  
Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.
- c) Madame le Maire présente une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) pour laquelle elle n'a pas fait valoir son droit de préemption.
- d) Madame Le Maire fait part au Conseil d'un arrêté préfectoral interdisant l'achat, l'utilisation... d'artifices de divertissement et d'articles pyrotechniques sur l'ensemble du territoire des communes du Département du Haut-Rhin - à compter du 2 décembre 2020 jusqu'au 4 janvier 2021.
- e) Madame le Maire fait part de remerciements réceptionnés en mairie concernant des anniversaires.
- f) Madame le Maire informe le Conseil que l'INSEE a décidé, à titre exceptionnel, de reporter l'enquête annuelle de recensement 2021 à 2022.
- g) Madame le Maire fait part de la demande de Monsieur LEMOINE Stéphane, Directeur du Groupe Scolaire « Le Vieux Noyer », à savoir le report du spectacle offert aux élèves par la Municipalité à l'occasion de Noël - en raison du Covid - à mai 2021. Le Conseil donne son accord.
- h) Madame le Maire informe le Conseil de la fermeture de la Mairie du lundi 21 décembre 2020 au lundi 4 janvier 2021 - 8 heures.
- i) Madame le Maire remercie Madame Angéline MELAYE pour la réalisation du bulletin communal - édition Janvier 2021.
- j) Madame le Maire remercie Madame Christelle BRENDLE pour la réalisation de décorations de Noël mises en place à différents endroits du village.
- k) Madame le Maire rend compte d'importants problèmes dans le traitement des **demandes** d'urbanisme. En effet, la CAC de COLMAR, qui instruit nos dossiers, connaît depuis quelques semaines de grosses difficultés ( démissions,...) ce qui entraîne des retards dans la délivrance des permis et autorisations. Madame le Maire précise que, même si les dépositaires sont en droit de commencer les travaux à l'issue des 2 mois (après dépôts des dossiers), il leur est conseillé de rester prudents. L'autorité compétente peut encore le retirer dans un délai de trois mois (après la date du permis), si elle l'estime illégal.
- l) Monsieur Thierry SCHUBNEL, tout comme Madame le Maire, fait part de son inquiétude face à la multitude de permis de construire tacites.

- m) Madame Rita GUIRA dénonce la facturation faite par le transporteur ( plein tarif ) aux lycéens qui n'empruntent qu'occasionnellement ( 1 ou 2 jours/semaine ) le bus à destination de Colmar.
- n) Madame Christelle BRENDLE informe le Conseil d'un dépôt sauvage de deux pneus près de la « Ganzalach ». Madame le Maire demandera à l'employé communal de procéder à leur enlèvement.
- o) Madame Christelle BRENDLE demande si la commune a déjà eu connaissance d'une date de reprise des activités dans les salles de sport (salles polyvalentes). Madame le Maire répond qu'elle est dans l'attente d'informations de la part de la Préfecture.
- p) Monsieur Rémy COMBRE informe le Conseil que le cyprès situé rue des Prés à subi des dégâts (branches cassées), ce qui a vraisemblablement provoqué le départ des trois hiboux qui y avaient trouvé refuge.
- q) Monsieur Gérard ACKERMANN demande si une avancée a eu lieu quant au dossier « sécurité aux abords de l'école ». Madame le Maire répond par la négative. Il est proposé d'en rediscuter avec l'équipe éducative, les parents d'élèves délégués et avec Madame MEIER Magali - directrice du périscolaire - afin de trouver la meilleure solution possible.
- r) Monsieur Joël HILDWEIN informe l'assemblée, qu'en raison du Covid, les Sapeurs-Pompiers n'iront pas cette année à la rencontre des habitants mais qu'ils distribueront les calendriers dans les boîtes aux lettres. Les dons pourront être déposés à l'épicerie « Chez Marie » du 13 au 31 décembre 2020, ou dans les boîtes aux lettres de Joël HILDWEIN (24 rue St-Gall), Juan CORTIJO (2 rue des Acacias) ou Cédric GEBER (99 rue du Maréchal Leclerc).
- s) Monsieur Joël HILDWEIN demande si la mairie a déjà été destinataire des résultats portant sur l'enquête publique (PLUi). Madame le Maire répond ne pas encore avoir pris connaissance du mail réceptionné à ce sujet.
- t) Madame Magalie FURLING s'interroge sur la présence de la Gendarmerie à plusieurs reprises dans la commune. Il s'avère qu'elle effectuait des contrôles quant à la possession des attestations dérogatoires lors des déplacements.
- u) Madame Angéline MELAYE présente rapidement le bulletin communal qui sera prochainement distribué dans les boîtes aux lettres.

- j) Monsieur BRENDLE Marius remercie l'ensemble des bénévoles qui ont effectué les travaux de plantation d'arbres dans la cour de l'école. Il dénonce également le TAG découvert sur un mur de la Salle Polyvalente.
- k) Monsieur Christian HAUMESSER informe le conseil de deux dates. Celle de la messe de Noël qui aura lieu le 24 décembre à 23 heures à l'église d'Obersaasheim et celle du prochain don du sang qui se déroulera le 8 janvier 2021 à la salle polyvalente d'Obersaasheim de 16 h à 19h30 (sur autorisation dérogatoire).
- l) Madame le Maire remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour leur soutien et leur aide tout au long de l'année.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne n'ayant demandé la parole, Madame le Maire clôt la séance à 22 h 05.

Obersaasheim, le 15 décembre 2020

Le Maire,

Marie-Laure GEBER



**Tableau des signatures  
pour l'approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal  
de la Commune de OBERSAASHEIM de la séance du 8 décembre 2020**

- 1) Approbation du dernier compte rendu
- 2) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement 2019
- 3) Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable 2019
- 4) Modification des statuts de la Brigade Verte
- 5) Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) – Désignation du représentant de la Commune.
- 6) Contrat SEGILOG – Acquisition de logiciels et de prestation de services
- 7) Maintenance des installations d'éclairage public – Période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 28 février 2021
- 8) Contrat de prestation de services pour la gestion des DT / DICT du réseau d'éclairage public de la Commune
- 9) Mise à jour des commissions pour la chasse 2015/2024
- 10) Personnel communal (*huis clos*)
- 11) Divers

<i>Nom et prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signature</i>	<i>Procuration</i>
GEBER Marie-Laure	Maire		
HAUMESSER Christian	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire		
MELAYE Angéline	2 <sup>me</sup> Adjointe au Maire		
BRENDLE Marius	3 <sup>me</sup> Adjoint au Maire		
MAYNARD Marlyse	Conseillère municipale		
COMBRE Rémy	Conseiller municipal		
CORTIJO Juan	Conseiller municipal		
HILDWEIN Joël	Conseiller municipal		
SCHUBNEL Thierry	Conseiller municipal délégué		
FROMM Christine	Conseillère municipale		
GUIRA Rita	Conseillère municipale		
ACKERMANN Gérard	Conseiller municipal		
BRENDLE Christelle	Conseillère municipale		
FURLING Magalie	Conseillère municipale		
SPINDLER Camille	Conseillère municipale		

COMMUNE D'OBERSAASHEIM

PV DU CM DU 08/12/2020